



&



## contrat Gîtes de France : 304011

### FORMULE LOISIRS

Cher Client,

Vous venez de souscrire notre formule « Loisirs ».

À ce titre, vous bénéficiez de l'ensemble des garanties suivantes :

#### AVANT LE DEPART

Annulation / Modification du séjour en cas de :

- Maladie grave, accident (y compris à une Epidémie/Pandémie)
- Convocation pour adoption d'enfant
- Décès (y compris à une Epidémie/Pandémie)
- Convocation à un examen de rattrapage
- Licenciement économique
- Obtention d'un emploi ou d'un stage rémunéré
- Modification des dates de congés par l'employeur
- Mutation professionnelle
- Dommages graves à la résidence principale ou secondaire
- Dommages graves au véhicule
- Accident ou panne du moyen de transport
- Quarantaine
- Vol des papiers d'identité
- Refus de visa
- Convocation au tribunal
- Autre événement aléatoire empêchant le départ ou l'exercice des activités prévues

#### PENDANT LE VOYAGE

#### **Vos bagages sont perdus ou endommagés ?**

Pour que vous ne vous retrouviez pas sans rien en cas de perte ou de dommages de vos bagages ou de votre matériel de sport ou de Loisirs, ils sont assurés jusqu'à 1 500 €.

AWP FRANCE SAS  
Siège social : 7, rue Dora Maar  
CS 60001  
93488 Saint-Ouen cedex  
Tél. : +33 (0)1 53 05 86 00

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 7 584 076,86 €  
490 381 753 RCS Bobigny  
Siret : 490 381 753 00055

Société de courtage d'assurances  
immatriculée à l'Orias ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
sous le n°07 026 669  
Autorité de Contrôle Prudential  
et de Résolution sise  
4 Place de Budapest  
CS 92459  
75436 Paris cedex 09



&



### **Vous avez un problème de santé ?**

Vous bénéficiez d'une Assistance Rapatriement pendant toute la durée de votre séjour.

Si vous êtes hospitalisé sur place nous pouvons prendre en charge la venue d'un proche à votre chevet. Si votre état de santé ne vous permet plus de conduire, nous mettons à votre disposition un chauffeur pour ramener votre véhicule à votre domicile.

### **Votre véhicule tombe en panne ?**

En cas de panne, incendie ou accident, Allianz Travel organise et prend en charge Les frais de dépannage, remorquage, levage, grutage dans la limite de 150 € par sinistre. Nos services vous conseillent également pour la rédaction d'un constat.

### **Vous devez interrompre votre séjour ?**

Allianz Travel vous rembourse le nombre de jours non utilisés en cas de rapatriement ou de dommages graves au domicile notamment.

Tout retour organisé sans l'accord d'Allianz Travel ne pourra donner lieu à un remboursement.

## **APRÈS LE VOYAGE**

Suite à un rapatriement, Allianz Travel met à votre disposition son important réseau de prestataires afin de vous simplifier le retour au domicile. Les services suivants peuvent vous être proposés (mise en relation et prise en charge des services) :

- Garde malade, garde d'enfant
- Livraison de médicament, de repas et courses ménagères
- Aide-ménagère
- Soutien pédagogique
- Garde d'animaux domestiques

Pour toute information sur le contrat vous pouvez contacter le service conseil client au :

01 42 99 08 54. (tapez 1 puis 4)

Ce document est une présentation de l'assurance Annulation et n'a pas de valeur contractuelle, Pour connaître les modalités d'application, veuillez-vous reporter aux conditions générales de l'assurance.